

Rapport de la sous-commission du budget 2023

Dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Lara Zender	POP
	Madame Ilinka Guyot	Les Verts
	Monsieur Alain Vaucher	PLR (rapporteur)

La sous-commission s'est réunie le lundi 17 octobre 2022 en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chefs de services et responsables suivants :

- Centre 126 : M. Christophe Mirabile (chef de service)
- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : MM. Antoine Guilhen (architecte communal, chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL)
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Pierre Schneider (ingénieur communal, chef de service) et Didier Gretillat (responsable administratif de la station d'épuration des eaux - STEP)
- Centres 150, 250, 755, 765 et 875 : MM Philippe Carrard (urbaniste communal) et Yanick Stauffer (délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier)

Introduction

En guise de préambule, le directeur du dicastère évoque les principaux enjeux au niveau des ressources humaines, auxquels seront confrontés les services en 2023. Concernant le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME), le départ de l'urbaniste communal est abordé. Le travail conséquent de planification réalisé pendant ses 15 ans à la ville est salué. Faisant suite à cette annonce, ainsi qu'à la retraite dans un avenir proche de la responsable du secteur des permis de construire, le conseil

communal a mené des réflexions qui ont débouché sur une modification de la structure du service. Alors que celui-ci fonctionnait à satisfaction depuis une dizaine d'années en collège de direction, il a été décidé de revenir à un organigramme plus "standard". Ainsi, un poste de chef.fe du service sera mis prochainement au concours. Le poste d'urbaniste communal sera repourvu dans un deuxième temps. Le surcoût ne pèsera donc que très partiellement sur l'année 2023.

Les activités de la Fondation en faveur de la mise en valeur du site inscrit (Unesco) se sont encore développées avec la reprise de l'organisation de la biennale du patrimoine horloger (BPH) en plus des festivités annuelles de l'urbanisme horloger. Des subventions régulières seront désormais demandées au Locle, à l'instar de la Ville de La Chaux-de-Fonds, afin de permettre le financement d'un EPT à 50% pour soutenir la Fondation dans la gestion de ces événements. À contrario, les villes ne financeront plus directement et ponctuellement les événements et activités de la Fondation.

Un poste clé est à repourvoir rapidement en raison d'un départ à la retraite. Il s'agit du poste de chef.fe du service des bâtiments et du logement, puisque l'architecte communal terminera son activité à la fin du mois de mai 2023.

126 – Communication

En introduction, le chef de service évoque une sérénité retrouvée au sein du service, avec une équipe renforcée et très motivée. De nouveaux projets, davantage axés sur la communication que sur l'événementiel et le graphisme, sont actuellement développés.

Concernant les réalisations graphiques, il est à noter que davantage de mandats seront proposés aux agences de la place. L'activité sur les réseaux sociaux a été renforcée et le journal Le Tourbillon a été étoffé. Il est en outre désormais décliné également en site internet. Plusieurs vidéos (4-5 par mois) sur la vie de la Ville sont proposées. En 2023, un site de promotion de la Ville sera développé (complémentaire au site institutionnel de la Ville, qui devra également être revu totalement, à moyen terme). Trois agences ont été approchées et présenteront leur projet d'ici la fin de l'année.

Les commissaires saluent les nouvelles activités et l'image actuelle de la Ville sur les réseaux.

Un intérêt pour d'éventuelles statistiques quant à la lecture du Tourbillon est manifesté par les commissaires. Le chef de service indique que le programme google analytics pourra en effet fournir les données souhaitées sur la fréquentation du site consacré au Tourbillon. Le site venant d'être lancé, il faudra cependant attendre un peu avant d'analyser ces chiffres. Ils

seront bien-sûr présentés à la Commission communication et promotion ainsi que lors de la sous-commission des comptes du printemps prochain.

À la demande des commissaires de savoir si une collaboration avec l'école d'art pour des projets pourrait être envisagée, il est annoncé qu'une demande a été faite récemment dans ce sens concernant les étiquettes du vin de la Ville. Il y a cependant plusieurs contraintes pour que l'école puisse répondre positivement, ainsi le sujet doit être pédagogique, assez important, et intéressant pour les étudiants.

Le montant prévu pour des partenariats médias sera consacré à des achats réguliers de pages d'annonces dans les médias locaux (promotion des musées, offres d'emploi, etc.). L'accent sera mis sur le journal Le Ô en 2023 avec la poursuite de l'achat mensuel d'une pleine page, afin de soutenir ce nouvel acteur dans sa phase de stabilisation, puis un panachage sera fait dans d'autres médias les prochaines années, afin d'éviter un éventuel sentiment d'inégalité de traitement de leur part.

Les revenus de goodies sont principalement réalisés dans les musées de la ville ou par l'Office du tourisme. Parmi les objets vendus, les tasses et boules à neige fonctionnent très bien et le best-seller reste les sacs. Il est à noter que les objets promotionnels seront désormais fabriqués avec des matières bios et issus du commerce équitable. Les goodies qui stagnent en stock, les bonnets par exemple, ont été partiellement liquidés lors de dons à la voirie et dans les écoles.

Pour terminer, il est précisé que la diminution du montant figurant sous prestations de services de tiers, est la conséquence du fait qu'en 2022 un montant avait été prévu pour le lancement du site internet.

150 – Transports

La rétribution de la taxe CO2 est expliquée. Les montants redistribués sont constitués des recettes de la taxe sur le CO2, introduite le 1^{er} janvier 2008 sur les combustibles fossiles tels que l'huile de chauffage et le gaz naturel. Environ deux tiers des recettes de la taxe sont redistribués à la population et aux entreprises. Le tiers restant est affecté au Programme Bâtiments visant à promouvoir des assainissements énergétiques et encourager le recours aux énergies renouvelables. La redistribution s'effectue en fonction de la masse salariale déclarée à l'AVS. Comme la taxe est redistribuée sur la base d'une estimation l'année même de son prélèvement, la correction de cette estimation doit être effectuée deux ans plus tard. Ces corrections peuvent fortement varier d'une année à l'autre. Alors que le facteur de répartition était en baisse ces dernières années, il marque à nouveau une

hausse entre 2021 et 2022 (de 0.297‰ à 0.852‰). Cela s'explique principalement par la hausse de la taxe sur le CO2 au 01.01.2022 et par une baisse des corrections provenant de la redistribution 2020. Le chiffre indiqué au budget 2023 est basé sur une moyenne sur trois ans.

Faisant suite à une question relative aux subventions destinées aux personnes physiques, il est expliqué qu'il s'agit d'aides à l'achat de vélos électriques ou d'abonnement TransN destinées aux employé.e.s sur le territoire communal uniquement. Ces mesures ont été mises en place dans le cadre du programme de mobilité de l'administration, lors de l'introduction des macarons.

200 – Service des bâtiments et du logement

Il est rappelé que ce centre regroupe l'ensemble des salaires du service à l'exception des concierges qui sont ventilés dans les centres pour lesquels ils travaillent.

L'augmentation des charges de personnel est due principalement au tuilage prévu jusqu'au 1^{er} juin pour le remplacement du chef de service. Celui-ci relève que les derniers engagements effectués dans le secteur planification et étude sont très satisfaisants.

Une remarque au budget sera ajoutée concernant le matériel médical (la gestion des masques Covid est repris au SIS suite au départ à la retraite de son responsable qui en avait la charge). Ceux-ci sont refacturés ensuite aux services les utilisant.

L'administrateur souhaite relever le geste important que s'apprête à faire le Conseil communal en prévoyant une adaptation complète des salaires pour 2023. Les employés sont reconnaissants pour cela, d'autant que l'enjeu principal des prochaines années sera de trouver du personnel qualifié. Ce geste est un signal fort envers le personnel. Il précise également que le budget présenté est très aléatoire : que cela soit en termes de logements vacants, de prix des consommables, de prix de l'énergie ou de prix de la construction, les indicateurs sont très peu clairs. Nous vivons une période d'incertitude comme rarement traversée auparavant.

L'augmentation du tournus des locataires a créé passablement de retard dans la rénovation des appartements vétustes, ainsi davantage de budget sera alloué à ceux-ci en 2023. Alors que des travaux moins lourds sont prévus sur le patrimoine financier, des dossiers ambitieux et importants vont être réalisés sur le patrimoine administratif. Il y aura notamment le chantier des Anciens Abattoirs qui entrera dans sa deuxième phase ou les travaux

de planification concernant les nouvelles installations prévues à l'Hôtel-de-Ville en vue d'y accueillir le public et des services communaux. En outre, un rapport sur la rénovation complète de l'enveloppe du collège de la Promenade sera présenté prochainement.

Plusieurs chantiers seront réalisés pour d'autres services. Il y aura notamment la création de la maison des artistes, les travaux concernant la bibliothèque des jeunes, le réaménagement des combles de la bibliothèque (en cours en 2022 et à terminer en 2023), le développement du centre d'archive de l'Etat, les travaux d'étanchéité du MIH, réhabilitation de la verrière du MBA et construction de nouvelles volières au Muzoo. Sont également évoqués les travaux qui seront réalisés au Cimetière, avec la transformation des chambres mortuaires et la rénovation de la Chapelle visant à accueillir les vitraux "art nouveau" ayant été exposés récemment au MBA. La réfection de l'atelier oublié sera également au programme ainsi que la poursuite de la rénovation des façades du bâtiment SISPOL.

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

Une question est posée quant à savoir s'il est prévu de modifier l'ascenseur de la Maison du Peuple. En effet, certaines personnes handicapées ne peuvent y accéder. Il est expliqué que seule une modification de la cage d'escalier permettrait d'agrandir l'ascenseur permettant à certains types de chaises roulantes d'y accéder (les plus grandes), mais les coûts seraient disproportionnés. Il s'agit de préciser que cet ascenseur est tout de même aux normes Lhand, mais ne permet pas à toutes les chaises de passer. En outre, plusieurs espaces sont encore perdus dans le bâtiment ou pourraient être mieux utilisés, mais les montants à engager font que jusqu'ici cela n'a pu être réalisé.

Les anciens Abattoirs seront chauffés dès cet hiver (pour la salle des anciens frigos) par le chauffage à distance. Plusieurs contacts ont été pris avec la coopérative solaire "Coop-sol", qui est surchargée et ne peut nous répondre quant à son engagement sur ce projet, la ville s'adressera à quelqu'un d'autre pour réaliser la centrale solaire prévue sur le site.

210 – Gérance-secrétariat

Pour rappel, la gérance communale gère également des bâtiments appartenant à Prévoyance.ne.

À la demande d'un.e commissaire de savoir si la gérance a pour projet de s'ouvrir à d'autres marchés, il est répondu par la négative. Il n'est pas prévu de faire concurrence aux privés.

Le changement du système de gestion prévu pour l'ensemble de la Ville, passant de SAP à Abacus, est évoqué car il représente un grand challenge pour la gérance en matière de gestion des locataires.

211 – Bâtiments locatifs

Il est rappelé que lors de l'introduction de MCH2, il avait été convenu de faire figurer les investissements du patrimoine financier dans le compte de résultat. Désormais, seul le résultat net entre les investissements et la réévaluation des immeubles et les éventuelles subventions sera visible (au compte 31414000). Le détail pourra être obtenu en consultant les annexes aux investissements. Cette façon de faire sera meilleure déontologiquement, mais moins claire au premier abord.

Plusieurs travaux sont évoqués, notamment l'ascenseur qui sera installé à l'Ancien manège ainsi qu'une place de jeux à Cernil-Antoine. Sur plus d'un million de travaux, CHF 446'000.- seront financés par le fonds communal des énergies.

Une question est posée afin de savoir si les appartements rénovés de la commune sont toujours proposés à des prix accessibles aux personnes à faibles moyens. La volonté du Conseil communal fait que les loyers proposés ne sont plus aussi bas qu'auparavant. Dans sa quête d'attractivité, la Ville doit tendre vers une meilleure mixité sociale en diminuant en partie l'attractivité des biens à loyers très modérés.

212 – Parkings

Ce centre n'appelle aucune remarque.

240 – Domaines

Le directeur du Dicastère évoque le développement d'un nouveau Chasselas sans sulfites auquel il s'agira maintenant de trouver un nom.

250 – Foncier

Les ventes de terrains prévues en 2023 sont passées en revue.

701 – Service technique / 712 constructions nouvelles

En remarque préliminaire, le chef de service indique qu'une collaboratrice, donnant entière satisfaction et engagée jusqu'ici en contrat à durée déterminée, a été confirmée en fixe au secteur géomatique. Concernant la vision à moyen terme du service géomatique, il est envisagé de transmettre le savoir spécifique de ce domaine à certains services, afin que ceux-ci puissent gérer leurs propres bases de données.

Les revenus de la taxe d'équipement figurent sous le centre 712. Pour rappel, celle-ci est prélevée sur les permis de construire impliquant de nouveaux volumes, ou des transformations des volumes existants ayant un impact sur les équipements de la ville (routes, trottoirs, évacuation des eaux et éclairage public). Cette taxe est définie par la loi cantonale et les tarifs sont fixés dans le règlement concernant les taxes et émoluments communaux (art.23).

Investissements

Le détail des investissements prévus, notamment dans les crédits relatifs à l'entretien constructif 18-21 et 22-25, est passé en revue. Parmi ceux-ci, un projet d'aménagement assez ambitieux de l'Avenue Léopold-Robert est en cours de développement et sera présenté prochainement au Conseil communal, puis aux différentes commissions compétentes. Le but est de retrouver un endroit où l'on aime flâner, en réduisant la sensation "routière" de cet axe. Le principe appliqué au carrefour du Casino, donnant pleinement satisfaction, sera reconduit sur d'autres sections. Au final, ce projet devrait permettre d'obtenir une belle continuité depuis le Grand Pont rénové.

À ce propos, une question est posée sur la future utilisation du passage inférieur pour les piétons. Les commissaires suggèrent que cet espace soit mis à disposition de la jeunesse pour du Street art, de nombreuses demandes leur étant parvenues à ce sujet. La proposition sera étudiée.

Suite à la question d'un.e commissaire sur l'utilisation de la berne centrale, qui pourrait servir de stationnement temporaire, il est précisé que l'idée n'est cependant pas de créer de nouveaux flux de trafic pour les personnes cherchant des places de stationnement. En outre, un nouveau parking

payant verra le jour sous l'îlot A après que le nouveau bâtiment ait été construit.

Un.e commissaire rappelle que le.a chaud-fonnier.ère est extrêmement attaché.e à sa voiture tout en souhaitant un centre-ville plus agréable.

La situation actuelle concernant les travaux du parking des forains perturbés par la découverte de pollution est évoquée. Il est confirmé que plusieurs mesures visant à garantir la protection des travailleurs ont été prises, et que l'arrêt des travaux durant les analyses devrait entraîner environ un à deux mois de retard pour la mise en service.

Un.e commissaire s'enquiert de l'avance de la mise aux normes des arrêts de bus LHand. Bien qu'entre 10 et 15 arrêts soient refaits par année selon des priorités définies (sur une liste initiale de 142 arrêts à modifier), le rythme n'est cependant pas assez rapide par rapport au délai de 2023 fixé par la loi. Les moyens tant financiers que matériels ne permettent cependant pas d'aller plus vite.

720 – Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif

Depuis le mois d'octobre, le responsable de la Step est en pré-retraite et forme actuellement deux personnes pour assurer la suite ; l'une s'occupant principalement de la partie administrative et la seconde de la partie technique. Lors de la mise au concours du poste de responsable technique, aucune candidature externe valable ne s'est présentée. La solution a donc été de donner sa chance à un collaborateur de la Step, qui a postulé mais qui n'a pas entièrement pu convaincre son auditoire lors de l'entretien d'embauche. Ce collaborateur a été nommé ad interim, pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} octobre, à la fonction de responsable technique. Quant au responsable administratif, déjà en stage rémunéré par l'AI jusqu'à mi-mars, il a été engagé en contrat à durée indéterminée à partir de cette date.

Le chef de service indique que des synergies pourraient être envisagées avec les autres Step du Canton, mais ne peuvent pour l'instant pas être développées faute de ressources à l'interne et par manque d'une volonté d'appuyer la démarche de la part du service cantonal compétent.

Mis à jour, le schéma des flux financiers résumant l'ensemble des charges et revenus touchant le secteur est remis aux participant.e.s. Il est rappelé que le fonctionnement de la Step doit être intégralement couvert par la taxe d'épuration. À la fin de chaque exercice, les comptes sont mis à zéro par un versement ou un prélèvement du solde comptable à la réserve. Le montant de celle-ci, bien que conséquent, sera utilisé prochainement pour le financement des charges des grands projets en cours et de l'entretien

constructif du réseau de canalisations, si bien que la taxe devra selon toute vraisemblance être augmentée à moyen terme.

Le rachat à prix coûtant (RPC) de l'électricité produite par la Step est géré par Pronovo, entité chargée de cette mission par la Confédération sur la base des données fournies par Viteos. Or, cette recette diminue de façon importante dans le budget. En effet, la méthode de calcul de l'énergie rétribuée a été corrigée pour correspondre au contrat de base, qui stipule que l'autoconsommation ne peut pas être rémunérée.

Afin de valoriser le toit du nouveau bâtiment construit pour le traitement des micropolluants, un projet a été initié pour l'éventuelle pose de panneaux photovoltaïques.

La baisse des frais d'élimination des boues s'explique partiellement par la baisse annoncée des tarifs de Vadec. Cependant, à futur, une légère augmentation de la quantité des boues à traiter devrait être enregistrée après la mise en service du nouveau traitement des micropolluants. Un.e commissaire se demande si l'eau pourrait alors être trop pure. Le chef de service indique que l'eau qui sort des traitements de la Step n'est pas déminéralisée. En outre, la Confédération prescrit un abattement de 85% des micropolluants, car il n'est pas possible de tous les éliminer dans l'état actuel de la technique.

Des analyses supplémentaires, propres au traitement des micropolluants, devront être effectuées, ce qui justifie l'augmentation du budget des comptes 720 311 10 100 pour le matériel de laboratoire et 720 313 00 000 pour les analyses externalisées.

La future base de données géoréférencées de la Step (BIM = Building information modelling ou Modélisation des informations du bâtiment) est expliquée. Elle devra être mise à jour en continu afin de préserver l'investissement consenti à cet effet.

755 – Urbanisme, mobilités et environnement

Les chefs de secteur passent en revue les principaux enjeux du service pour 2023.

Pour la planification, de gros défis attendent le secteur en 2023. Au niveau des aménagements d'espaces publics il y aura notamment les travaux sur la rue du Marché, (avant d'attaquer la place du marché en 2024) et le développement de la nouvelle vision de l'Avenue Léopold-Robert.

La révision du plan d'aménagement sera également un chapitre très important pour le secteur. Le projet de territoire est en cours de validation auprès du Canton. L'élaboration du plan climat a été attribué à la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud et le plan directeur des énergies, élaboré en collaboration avec Viteos, sera présenté au printemps 2023.

Le responsable du secteur marketing urbain, commerce, immobilier et foncier évoque l'ensemble des projets débutés ou qui seront lancés prochainement et qui font que l'ensemble des pièces d'une sorte de puzzle urbain commence à se mettre en place. Un nouveau centre-ville prend forme.

L'E-Abeille va être lancée fin octobre. Le nouveau système bénéficie d'un bon accueil auprès des commerçant.e.s La recharge pourra désormais se faire en ligne depuis chez soi par le biais d'une application. Pour l'instant, la manne financière est concentrée sur le commerce de détail mais à futur, un élargissement aux entreprises de services n'est pas exclu. Près de 3 millions de francs ont été mis en circulation, faisant ainsi de l'Abeille la plus importante monnaie locale de Suisse. Les commerçant.e.s auront désormais uniquement besoin d'un smartphone. Plusieurs téléphones pourront être reliés à un commerçant, ainsi même les livreurs.ses de fleurs pourront accepter les paiements par la carte abeille lors de leurs livraisons. Il est souligné que le développement de la monnaie locale se fait désormais grâce à deux entreprises Chaux-de-Fonnières (VNV et MD). L'ensemble des données seront désormais stockées en ville, dans des serveurs sécurisés.

Le système moderne de gestion du parking des forains est expliqué. Le but est qu'il soit opérationnel à l'automne 2023, avant le renouvellement des macarons prévu chaque année en novembre.

Les dossiers de l'îlot A ainsi et de l'ancienne scierie des Éplatures devraient évoluer positivement en 2023.

Le projet de transformation du Châtelot a également été attribué et une exposition des projets sera organisée sur le site.

Lors de l'examen du budget, les montants relatifs à la monnaie locale, répartis sur plusieurs comptes, sont identifiés. Une augmentation des charges a été budgétée pour 2023 car le double système sera actif pendant quelques temps.

Une question est posée sur la disparition des frais de location/sponsoring. Il s'agit de frais relatifs à l'organisation du marché de Noël (location de chalets), désormais repris par des privés. Ne reste pour ce sujet qu'une subvention prévue de CHF 5'000.-.

Investissements

Les investissements prévus sont passés en revue. Un montant a notamment été prévu pour la réfection et la mise en valeur de l'atelier oublié.

765 – Politique de stationnement

Un diagnostic sur les effets de la politique de stationnement, mise en place au 1er novembre 2020, est actuellement en cours et il est prévu de la faire évoluer afin de permettre de toucher davantage le trafic interne.

Des versements seront désormais effectués en faveur du fonds communal vélo. Afin de doter le fonds d'un montant significatif dès le départ, le maximum prévu de 10% a été budgété.

Investissement

Un crédit est prévu pour l'évolution de la politique de stationnement, dont le montant sera entièrement financé par le fonds des mobilités.

875 – Prévention incendie

Une demande de précision est faite concernant la diminution du poste 42400000. Il est expliqué que celui-ci recensait notamment les demandes d'autorisations pour la pose de chauffages. Dans le cas d'installations de PAC, un permis de construire est désormais demandé et les frais y relatifs sont inclus dans celui-ci expliquant la diminution du poste.

Le rapporteur de la sous-commission
Alain Vaucher